

(1)

[N° 5 — VI]

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1925-1926

VI

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE

POUR L'EXERCICE 1926.

SENAAT VAN BELGIË

ZITTIJD VAN 1925-1926

VI

BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID

VOOR HET DIENSTJAAR 1926.

PROJET DE LOI.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Hygiène et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène pour l'exercice 1926 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 43,020,257 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de 6,183,687 »

Soit ensemble, à la somme de . . . fr. 49,203,944 »

conformément au tableau ci-annexé.

WETSONTWERP.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van onze Ministers van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begroeting van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid voor het dienstjaar 1926 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van fr. 43,020,257 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van 6,183,687 »

Te zamen, op de som van fr. 49,203,944 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

(3) (Min. de l'Intér., etc.)

Donné à Bruxelles, le 12 novembre 1925. Gegeven te Brussel, den 12ⁿ November 1925.

ALBERT.

PAR LE ROI :
*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Hygiène,*

VAN 'S KONINGS WEGE :
*De Minister van Binnenlandsche Zaken
en Volksgezondheid,*

ROLIN JAEQUEMYNS.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

ALB. JANSSEN.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE
POUR L'EXERCICE 1926.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 35,000 » b) Frais de représentation 18,000 »	53,000 »
2	a) Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service fr. 1,774,600 » b) Frais résultant du Comité consultatif de contentieux administratif et d'administration générale. Avocats-conseils. Frais de justice. Médecin du Département, Commissions d'examens, cours de flamand, etc. 15,889 » (Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.) c) Part d'intervention dans les frais de fonctionnement du Comité supérieur de contrôle 8,360 » d) Part d'intervention dans les frais de fonctionnement de l'Office central des imprimés 1,848 »	1,800,697 »
3	Travaux extraordinaires, autorisés par le Ministre, effectués par le personnel de l'administration centrale : rémunération (y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire)	9,000 »
4	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	225,000 »
5	Frais de parcours et de séjour; missions	4,500 »
6	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service du Département	60,917 »
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État et prenant cours en 1926 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	65,000 »
8	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^e , de la loi du 30 mars 1861.)	280,000 »
9	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minimale	8,000 »

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN
EN VOLKSGEZONDHEID VOOR HET DIENSTJAAR 1926.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk	<p align="center">AANWIJZING</p> <p align="center">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.
	<p align="center">EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</p> <p align="center">EERSTE HOOFDSTUK.</p> <p align="center">HOOFDBEHEER.</p> <p>a) Jaarwedde van den Minister.</p> <p>b) Kosten van vertoon.</p> <p>a) Jaarwedden van werkzaamheid en van beschikbaarheid der ambtenaren, beambten en dienstlieden.</p> <p>b) Kosten van het Raadgevend Comité voor geschillen van bestuur en voor algemeen bestuur, Advocaten-raadsheeren, Gerechtskosten, Geneesheer van het Departement, Examen-commissies, Vlaamsche cursus, enz.</p> <p>(De magistraten, welke deel uitmaken van het Comité, zullen de zitpenningen trekken, ten zelfden titel als de andere leden. Deze aanmerking geldt ook voor alle raden, jury's, commissiën, enz., ahangende van het Departement.)</p> <p>c) Tusschenkomst in de dienstverrichting van het Hooger Toezichtscomité</p> <p>d) Tusschenkomst in de dienstverrichting van den Centralen dienstvoor drukwerken</p> <p>Buitengewoon werk, door het personeel van het hoofdbeheer, met toelating van den Minister uitgeoefend : vergelding (<i>inbegrepen eene som van 4,000 frank als tijdelijke last</i>).</p> <p>Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verlichting, verwarming, kleine uitgaven. Kosten van het <i>Bulletin du Ministère</i>.</p> <p>Reis- en verblijfkosten, zendingen</p> <p>Aan het Beheer van Posterijen te betalen sommen voor het vervoer der dienststukken van het Departement.</p> <p align="center">HOOFDSTUK II.</p> <p align="center">PENSIOENEN EN HULPGELDEN.</p> <p>Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat, en aanvang nemende in 1926 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar.</p> <p>Toelage aan het Centraal Voorzieningsfonds der gemeentesecretarissen (art 4, 4^e, der wet van 30 Maart 1861).</p> <p>Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten.</p>	<p align="center">1</p> <p align="center">2</p> <p align="center">3</p> <p align="center">4</p> <p align="center">5</p> <p align="center">6</p> <p align="center">7</p> <p align="center">8</p> <p align="center">9</p>
2,153,114 »		
353,090 »		

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
10	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnités du membre-secrétaire et du secrétaire-adjoint; traitements et indemnités du bibliothécaire-adjoint et de l'attaché à la bibliothèque	28,400 »
11	Commission centrale de statistique : frais de bureau; frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale. Institut international de statistique : part d'intervention de la Belgique. Frais prévus par l'article 27 de la loi du 28 juillet 1921 sur la validation des actes de l'état civil, etc. (<i>Y compris une somme de 27,000 francs en charge temporaire.</i>)	73,000 »
12	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, impressions, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque. Salaire de l'ouvrier classeur	11,000 »
CHAPITRE IV.		
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.		
13	Traitements d'activité et de disponibilité des gouverneurs, des membres des députations permanentes, des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement. Indemnité familiale des gouverneurs, des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement; indemnité de résidence des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement. Frais de représentation des Gouverneurs	2,126,000 »
14	Traitements d'activité et de disponibilité des employés et gens de service des gouvernements provinciaux et des commissariats d'arrondissement; indemnités de résidence et familiale. Frais de dernière maladie et de funérailles; secours	5,997,500 »
	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales. Dépenses diverses et imprévues :	
	a) Province d'Anvers fr. 121,000 »	
	b) Id. de Brabant 80,000 »	
	c) Id. de la Flandre occidentale 97,000 »	
15	d) Id. de la Flandre orientale 110,000 »	533,000 »
	e) Id. de Hainaut 90,000 »	
	f) Id. de Liège 125,000 »	
	g) Id. de Limbourg 70,000 »	
	h) Id. de Luxembourg. (<i>Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire.</i>) 85,000 »	
	i) Id. de Namur 75,000 »	
16	Frais de bureau et abonnement téléphonique des commissariats d'arrondissement	201,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID (VERV.).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.	
112,400 »	HOOFDSTUK III. ALGEMEENE STATISTIEK Centrale commissie voor statistiek : zitpenningen der leden; vergoedingen aan het lid-secretaris en aan den bijgevoegden secretaris; jaarwedden en vergoedingen van den hulpbibliothecaris en van den aan de bibliotheek verbondene. Centrale commissie voor statistiek : kantoorkosten; kosten voor het uitgeven der werken van den dienst voor algemeene statistiek en van de Centrale commissie. Aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen voor den dienst der algemeene statistiek. Internationaal instituut voor statistiek : tusschenkomst van België. Kosten voorgeschreven bij de wet van 28 Juli 1921 betreffende de geldigverklaring van de akten van den burgerlijken stand, enz. (<i>Inbegrepen eene som van 27,000 frank als tijdelijke last.</i>) Bibliotheek voor statistiek : aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, drukwerk, inschrijvingen en inbindingen; materieel der bibliotheek. Loon van den rangschikker.	10 11 12	
	HOOFDSTUK IV. PROVINCIE- EN GEMEENTEZAKEN. Jaarwedden van werkzaamheid en van beschikbaarheid van de Gouverneurs, van de leden der bestendige deputaties, van de provinciale griffiers en van de arrondissementscommissarissen. Gezinsvergoeding voor de gouverneurs, provinciale griffiers en arrondissementscommissarissen; verblijfsvergoeding voor de provinciale griffiers en arrondissementscommissarissen. Kosten van vertoon der Gouverneurs. Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid van de beamtten en dienstlieden der provinciebesturen en arrondissementscommissariaten; verblijfs- en gezinsvergoedingen. Kosten van laatste ziekte en begrafenis; hulpelden. Kantoorkosten, drukwerk, inbinding, onderhoud der meubelen, verwarming en verlichting van de lokalen der provinciebesturen. Verschillende en onvoorziene uitgaven : a) Provincie Antwerpen. b) Id. Brabant. c) Id. West-Vlaanderen d) Id. Oost-Vlaanderen. e) Id. Henegouw. f) Id. Luik. g) Id. Limburg h) Id. Luxemburg. (<i>Inbegrepen eene som van 15,000 frank als tijdelijke last.</i>) i) Id. Namen	13 14 15	
	10,682,418 »	Kantoorkosten en telefoonabonnement der arrondissementscommissariaten	16

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE L'HYGIÈNE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
17	Frais de route et de tournées; frais résultant des missions ordonnées par l'administration centrale en vue de l'exécution par celle-ci de la loi du 50 juillet 1905 sur la stabilité des emplois communaux; missions, fournitures et travaux relatifs au placement des bornes-frontières du Royaume. Fournitures, impressions; achat et reliure d'ouvrages pour le service spécial de l'administration des Affaires provinciales et communales. Jetons de présence; indemnités spéciales; frais de route et de séjour aux membres des comités techniques institués par l'arrêté royal du 4 mars 1920, en vue d'assurer l'application de l'article 7 de la loi du 11 octobre 1919	125,000 »
18	Participation de l'État dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles	750,000 »
19	Redevance à payer à l'administration des Postes pour le transport des correspondances de service des administrations provinciales et communales	629,918 »
CHAPITRE V.		
AFFAIRES ÉLECTORALES.		
20	Indemnités de déplacement dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral, calculées à raison de 12 francs par jour lorsque le juge se transporte à 5 kilomètres ou plus du chef-lieu de son ressort	20,000 »
21	Frais d'impression et de publication de la liste des recours électoraux par les commissaires d'arrondissement, en exécution de l'article 94 du Code électoral. Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des affaires électorales (<i>y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire</i>)	17,000 »
22	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. Frais d'instances électorales mis à charge de l'État	10,000 »
23	Remboursement au Département des Chemins de fer des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État	1,000,000 »
CHAPITRE VI.		
MILICE.		
24	Juridictions contentieuses en matière de milice. Indemnités aux membres, aux médecins et au personnel subalterne. Transport des miliciens appelés devant ces juridictions. Traductions. Frais divers.	280,000 »
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à la milice. Matériel indispensable aux opérations. Achat et reliure d'ouvrages. Dépenses diverses.	50,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID (VERV)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.	
1,047,000 »	Reiskosten; kosten wegens zendingen, opgelegd door het hoofdbeheer voor de uitvoering, door dit beheer, der wet van 50 Juli 1905 op de vastheid der gemeentebedieningen; zendingen, leveringen en werken betreffende het plaatsen der grenspalen van het Rijk. Leveringen, drukwerk; aankoop en inbinding van werken voor den bijzonderen dienst van het beheer van provincie- en gemeentezaken. Zittingspenningen; bijzondere vergoedingen; reis- en verblijfkosten van de leden der technische comiteiten, ingesteld bij Koninklijk besluit van 4 Maart 1920, voor het toepassen van artikel 7 der wet van 11 October 1919.	17	
	Deelneming van den Staat in de politie-uitgaven van de stad Brussel	18	
	Aan het beheer van Posterijen te betalen sommen voor het vervoer der dienststukken der provinciale en gemeentelijke besturen.	19	
	<p>HOOFDSTUK V.</p> <p>KIESZAKEN.</p>		
	Vergoedingen voor verplaatsing, verschuldigd aan de vrederechters voor het uitvoeren van artikel 71 van het Kieswetboek, berekend op 12 frank per dag wanneer de rechter zich 5 kilometer of verder van de hoofdplaats van zijn omschrijving verwijderd.	20	
	Kosten voor drukken en uitgeven van de lijst der verhalen in kiezaken door de arrondissementscommissarissen in uitvoering van artikel 94 van het Kieswetboek. Materieel en drukwerk, benodigd tot het uitvoeren van de bepalingen der wetten betreffende de verkiezingen. Telegrams. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende het recht en het bestuur; drukwerken en materieel voor den bijzonderen dienst van het beheer van kiezaken (<i>inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last</i>).	21	
	Vervaardiging en ronddeling van het kiespapier door den Staat te leveren. Zitpenningen en vergoedingen voor verplaatsing aan de leden van de burealen der wetgevende verkiezingen, in uitvoering van artikel 149 van het Kieswetboek. Kosten van gedingen in kiezaken den Staat ten laste gelegd.	22	
	Kosten terug te betalen aan het Departement van Spoorwegen voor het vervoer der kiezers toegelaten tot kosteloos verkeer op de Staatspoorwegen.	23	
	<p>HOOFDSTUK VI.</p> <p>MILITIE.</p>		
	Gedingbeslissende rechtsmachten in zake militie. Vergoedingen aan de leden, de geneesheeren en aan het ondergeschikt personeel. Vervoer der voor deze rechtsmachten geroepen miliciens. Vertalingen. Verschillende kosten.	24	
Registers, getuigschriften en andere gedrukte stukken noodig voor de militie. Materieel benodigd voor de verrichtingen. Aankoop en inbinding van boekwerken. Verschillende uitgaven.	25		
330,000 »		3	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE VII.		
CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.		
26	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Frais d'expertise. Subvention à la Fédération royale des corps de sapeurs-pompiers de Belgique pour la publication de son Bulletin. Indemnité au délégué près des corps de sapeurs-pompiers communaux armés; frais de route; achat d'ouvrages et de publications intéressant les corps de sapeurs-pompiers; impressions et reliures	50,000 »
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
27	Décoration civique : achat des insignes, impression et calligraphie des diplômes et frais de distribution	400,000 »
28	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité	500 »
CHAPITRE IX.		
CROIX DE FER.		
29	Secours aux veuves et descendants nécessiteux en ligne directe à la première génération de décorés de la Croix de fer, de blessés de Septembre, de décorés de la Croix commémorative de 1830 et de combattants de 1830	19,400 »
CHAPITRE X.		
ADMINISTRATION DE L'HYGIÈNE.		
30	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie et Office vaccino-gène de l'Etat. Service de désinfection du Gouvernement : personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités, secours	869,650 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID (VERV.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
50,000 »	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK VII.</p> <p style="text-align: center;">BRANDWEERKORPSEN.</p> <p>Toelagen aan de buitengemeenten, tot beloop van een derde of van ten hoogste de helft der algeheele uitgave, voor het aankopen van blusch-materieel en van uitrustingsstukken voor de vrijwillige brandweermannen. Keuringskosten. Toelagen aan de Koninklijke vereeniging der brandweerkorpsen van België voor het uitgeven van haar Bulletin. Vergoeding aan den afgevaardigde bij de gemeentelijke brandweerkorpsen; reiskosten; aankoop van werken en uitgaven betreffende de brandweerkorpsen; druk- en bindwerken.</p>	26
400,500 »	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK VIII.</p> <p style="text-align: center;">BURGERLIJK EERETEKEN EN BELOONINGEN IN GELD.</p> <p>Burgerlijk eereteken : aankoop van eeretekens, drukken en schoonschrift der diploma's en kosten van uitreiking.</p> <p>Belooningen in geld voor daden van moed, zelfopoffering en naastenliefde</p>	27 28
19,400 »	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK IX.</p> <p style="text-align: center;">IJZEREN KRUIS.</p> <p>Onderstand aan de weduwen en behoeftige afstammelingen in de rechte linie en van het eerste geslacht van de houders van het IJzeren Kruis, van de gewonden van September, van de houders van het Herinneringskruis 1850 en van de strijders van 1850.</p>	29
	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK X.</p> <p style="text-align: center;">BEHEER VAN DE VOLKSGEZONDHEID.</p> <p>Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht op de apotheken. Laboratorium van bacteriologie en Koepokgesticht van den Staat. Ontsmettingsdienst van het Gouvernement : personeel, wedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. Vergoedingen, hulpgelden.</p>	30

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
31	a) Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'Etat. Service de désinfection du Gouvernement : Frais de route et de séjour. fr. 314,500 »	315,000 »
	b) Office vaccino-gène de l'Etat : Frais de route et de séjour. 500 »	
32	a) Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'Etat. Service de désinfection du Gouvernement : Frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons et de désinfection fr. 315,000 »	395,000 »
	b) Office vaccino-gène de l'Etat : Frais de bureau et de matériel 80,000 »	
33	a) Conseil supérieur d'hygiène publique : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour, impressions et dépenses diverses fr. 63,000 »	300,000 »
	b) Commissions médicales provinciales et autres commissions ressortissant à l'administration de l'hygiène : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour; impressions et dépenses diverses. 237,000 »	
34	Service sanitaire des ports de mer et des frontières : personnel, traitements. Indemnités Secours	242,000 »
35	Service sanitaire des ports de mer et des frontières : a) Frais de bureau et de matériel, impressions, indemnités d'habillement et dépenses diverses fr. 158,000 »	174,000 »
	b) Frais de route et de séjour 16,000 »	
36	a) Prophylaxie des maladies contagieuses. Délivrance gratuite de sérum. Subsidés. Impressions et dépenses diverses fr. 356,000 »	500,000 »
	b) Travaux effectués et relatifs aux différents services ressortissant à l'administration de l'hygiène. Quote-part de l'Etat dans les versements à effectuer à la Caisse de retraite en vue de constituer aux agents temporaires de l'administration de l'hygiène une rente de vieillesse et de survie 144,000 »	
37	a) Subsidés aux écoles d'accouchement. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. fr. 50,000 »	140,000 »
	b) Subsidés aux écoles d'infirmiers et d'infirmières. — Subsidés aux élèves nécessiteux en vue de leur permettre de continuer leurs études 60,000 »	
	c) Vulgarisation de l'hygiène : conférences et dépenses diverses. Publications relatives aux sciences médicales : subsidés; souscriptions. 30,000 »	
38	Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Missions. Frais de fonctionnement de l'Office central d'études contre l'alcoolisme	20,000 »
39	Office international d'hygiène publique: part d'intervention de la Belgique	12,500 »
40	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Laboratoire central d'analyses. Service d'expertise des viandes de boucherie : personnel, traitements, indemnités, secours.	539,250 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID (VERV.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
14.778.900 »	<p>a) Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht op de apotheken. Rijksbacteriologisch laboratorium. Ontsmettingsdienst van het Gouvernement : Reis- en verblijfkosten.</p>	} 31
	<p>b) Rijkskoepokgesticht : Reis- en verblijfkosten.</p>	
	<p>a) Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht op de apotheken. Rijksbacteriologisch laboratorium. Ontsmettingsdienst van het Gouvernement : Kantoorkosten, kosten voor materieel, alsmede voor het afnemen en ontleden van monsters en voor ontsmettingen.</p>	} 32
	<p>b) Rijkskoepokgesticht : Kantoorkosten en kosten van materieel.</p>	
	<p>a) Hoogere gezondheidsraad : vergoedingen, zitpenningen, reis- en verblijfkosten, drukwerk en allerlei uitgaven</p>	} 33
	<p>b) Provinciale geneeskundige commissies en andere commissies afhangende van het beheer van de Volksgezondheid : vergoedingen, zitpenningen, reis- en verblijfkosten; drukwerk en allerlei uitgaven.</p>	
	<p>Gezondheidsdienst der zeehavens en der grenzen : personeel, jaarwedden. Vergoedingen. Hulpelden.</p>	} 34
	<p>Gezondheidsdienst der zeehavens en der grenzen :</p>	
	<p>a) Kantoorkosten en kosten van materieel, drukwerk, kleedingvergoedingen. Allei uitgaven.</p>	} 35
	<p>b) Reis- en verblijfkosten.</p>	
	<p>a) Prophylaxie der besmettelijke ziekten. Kosteloze aflevering van serum. Toelage. Drukkosten en verschillende uitgaven.</p>	} 36
	<p>b) Werken betreffende de verschillende diensten uitgaande van het beheer der volksgezondheid. Aandeel van den Staat in de stortingen te verrichten bij de Lijfrentkas ten einde een ouderdomspensioen en eene rente van overleving te bezorgen aan de tijdelijke agenten van het Beheer der volksgezondheid.</p>	
<p>a) Toelagen aan de scholen voor verloskunde. Toelagen aan vroedvrouwen gedurende en na hunne studiën : 1^o om tot hunne vestiging bij te dragen; 2^o om ze te vergoeden wegens kosteloze verzorging van behoeftige vrouwen.</p>	} 37	
<p>b) Toelagen aan de scholen voor ziekenoppassers en ziekenoppassers. Toelagen aan behoeftige leerlingen om hen in staat te stellen hunne studiën voort te zetten.</p>		
<p>c) Verspreiding der gezondheidsleer: voordrachten en allerlei kosten. Schriften betreffende de geneeskundige wetenschappen: toelagen, inschrijvingen.</p>		
<p>Kosten wegens deelneming aan tentoonstellingen en congressen in het belang der volksgezondheid ingericht. Zendingen. Werkingskosten van den Centralen Ambt voor studiën tegen de geneverplaag.</p>	} 38	
<p>Internationale dienst voor volksgezondheid : tusschenkomst van België</p>		} 39
<p>Toezicht over de bereiding van en den handel in eetwaren. Centraal ontleidingslaboratorium. Keurdienst van het vleesch, personeel, wedden, vergoedingen hulpelden.</p>	} 40	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
41	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Laboratoire central d'analyses. Service d'expertise des viandes de boucherie : Frais de route et de séjour	173,000 »
	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Laboratoire central d'analyses. Service d'expertise des viandes de boucherie : a) Frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons, frais d'exams pour l'obtention du certificat d'expert des viandes fr. 119,500 »	
42	b) Frais de participation aux expositions et congrès 4,000 » c) Vacations des vétérinaires de contrôle 35,000 » d) Impressions et dépenses diverses 20,000 »	178,500 »
43	Inspection des travaux d'hygiène : personnel, traitements, indemnités, secours . . .	95,000 »
44	Inspection des travaux d'hygiène : frais de route et de séjour	45,000 »
45	Inspection des travaux d'hygiène : frais de bureau et de matériel. Frais d'études et d'expériences. Frais de participation aux expositions et aux congrès. Impressions et dépenses diverses.	10,000 »
46	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	5,000,000 »
	Académie royale de médecine :	
47	a) Personnel, traitements, indemnités, secours fr. 47,000 » b) Frais de bureau et de matériel; frais de route et de séjour, jetons de présence, impressions et dépenses diverses 73,000 »	120,000 »
48	Frais résultant de l'emploi d'automobiles par les services provinciaux ressortissant à l'Administration de l'hygiène	150,000 »
49	Mesures de prophylaxie de la tuberculose; subsides; dépenses diverses (Provisoirement et eu égard aux circonstances, par dérogation à l'article 18 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1816, des avances successives de 30,000 francs, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées aux directeurs, gestionnaires ou comptables des services et institutions hospitalières ressortissant à l'Administration de l'hygiène.)	5,500,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID (VERV.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<p>Toezicht over de bereiding van en den handel in eetwaren. Centraal ontledingslaboratorium. Keurdienst van het vleesch :</p> <p>Reis- en verblijfkosten.</p>	41
	<p>Toezicht over de bereiding van en den handel in eetwaren. Centraal ontledingslaboratorium. Keurdienst van het vleesch :</p> <p>a) Kantoorkosten, kosten van materieel, alsmede voor het nemen en ontleden van monsters, onderzoekskosten tot het bekomen van het getuigschrift van vleeschkeurder.</p> <p>b) Kosten voor deelneming aan tentoonstellingen en congressen.</p> <p>c) Bezoldiging der veeartsen toezichters</p> <p>d) Drukwerk en allerlei uitgaven</p>	42
	<p>Toezicht over de gezondmakingswerken : personeel, jaarwedden. Vergoedingen, hulpelden.</p>	43
	<p>Toezicht over de gezondmakingswerken : reis- en verblijfkosten</p>	44
	<p>Toezicht over de gezondmakingswerken : kantoor- en materieelkosten. Kosten voor studiën en proefnemingen. Kosten voor deelneming aan tentoonstellingen en congressen. Drukwerk en allerhande kosten.</p>	45
	<p>Aanmoedigingen voor de verbeteringen die de openbare gezondheid aanbelangen . .</p>	46
	<p>Koninklijke Academie van geneeskunde :</p> <p>a) Personeel, wedden, vergoedingen, hulpgeld.</p> <p>b) Bureelkosten, materieelkosten, reis- en verblijfkosten, zittingspenningen, drukwerk en allerhande kosten.</p>	47
	<p>Kosten wegens het gebruik van automobielen door de provinciale diensten afhanger van het Beheer van de volksgezondheid.</p>	48
	<p>Prophylaxie der tuberculose ; toelagen ; verschillende uitgaven</p> <p>(Voorloopig en gelet op de omstandigheden, kunnen bij afwijking van artikel 45 der organieke wet van het Rekenhof van 29 October 1846, achtereenvolgende voorschotten van 30.000 frank, waarvan de rechtvaardiging later zal geschieden, verleend worden aan de bestuurders, beheerders of rekenplichtigen der verplegingsinstellingen die van het Beheer der volksgezondheid afhangen.)</p>	49

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE XI.		
HYGIÈNE SOCIALE DE L'ENFANCE.		
	Mesures à prendre pour la protection de la première enfance. — Subsidés et dépenses diverses : a) subsidés à l'Œuvre nationale de l'enfance en vue de l'organisation de conférences sur l'hygiène infantile dans les localités où il ne fonctionne pas de consultation de nourrissons; b) subsidés destinés à favoriser l'établissement de maternités par les communes ou par des associations intercommunales et de maternités privées, ainsi que le fonctionnement d'asiles maternels et de crèches de jour et de nuit . . .	145,000 »
51	Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène de l'enfance. Missions	5,000 »
52	Frais résultant de l'application des articles 12 et 13 de la loi du 5 septembre 1919 instituant l'Œuvre nationale de l'enfance. (Surveillance des enfants placés en garde ou en nourrice)	5,000 »
53	Jetons de présence et frais de route aux membres du Conseil supérieur des œuvres de l'enfance et aux membres des commissions spéciales.	9,000 »
	Œuvre nationale de l'enfance :	
	<i>A — a) Personnel de l'Etat détaché à l'Œuvre nationale de l'enfance : traitements, indemnités, secours, etc. fr. 100,450</i>	
54	<i>b) Secrétaire général de l'Œuvre nationale de l'enfance : indemnité 6,000</i>	13,106,450 »
	<i>B. — Subsidés: consultations de nourrissons; gouttes de lait; cantines maternelles; cantines pour enfants débiles; colonies d'enfants débiles; frais d'administration 15,000,000</i>	
CHAPITRE XII.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
55	Frais résultant de la concession et de la reconnaissance d'armoiries communales . . .	3,000 »
56	Frais de célébration des Fêtes nationales; frais d'illumination. Subside à l'administration communale de Bruxelles	106,000 »
57	Rente annuelle accordée à la veuve d'un agent décédé dans l'exercice de ses fonctions. Pension viagère à un agent victime d'un accident du travail survenu dans l'exercice de ses fonctions. Indemnité annuelle accordée à un agent victime d'un accident survenu dans l'exercice de ses fonctions	4,075 »
58	Frais d'entretien des tombes des non-combattants morts pour la Patrie	10,000 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES . . . fr.	

BEGR. VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID (VERV.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.
	<p>HOOFDSTUK XI.</p> <p>MAATSCHAPPELIJK KINDERWELZIJN.</p> <p>Maatregelen tot bescherming der kleine kinderen. — Toelagen en allerlei uitgaven : <i>a)</i> toelagen aan het Nationaal werk voor kinderwelzijn tot het beleggen van voor- drachten over kindergezondheidsleer in de gemeenten waar geen raadplegingen voor zuigelingen in werking zijn; <i>b)</i> toelagen bestemd om het oprichten van kraamvrou- weninrichtingen door de gemeenten of door vereenigingen van gemrenten en van private kraamvrouweninrichtingen alsmede de werking van toelichtshuizen voor moeders en van dag- en nacht kribben te bevorderen.</p> <p>Kosten voor deelneming aan de in 't belang van de kindergezondheid ingerichte tentoon- stellingen en congressen. Zendingen.</p> <p>Kosten spruitende uit de toepassing van artikelen 12 en 15 der wet van 5 September 1919 instellende het Nationaal werk voor kinderwelzijn (Toezicht over de kinderen die als voedsterlingen of ter bewaring zijn uitbesteed.)</p> <p>Zitpenningen en reiskosten der leden van den Hoogen Raad der werken voor kinder- welzijn en der leden van de bijzondere Commissies.</p> <p>Nationaal werk voor kinderwelzijn :</p> <p><i>A. — a)</i> Personeel van den Staat aan het Nationaal werk voor kinderwelzijn afge- zonderd : jaarwedden, vergoedingen, hulp gelden, enz.</p> <p><i>b)</i> Algemeenen Secretaris van het Nationaal werk voor kinderwelzijn : vergoeding.</p> <p><i>B. —</i> Toelagen : consultaties voor zuigelingen; melkdruppel; moederkeukens : keukens voor zwakke kinderen; kolonies voor zwakke kinderen; beheer- kosten.</p>	<p>50</p> <p>51</p> <p>52</p> <p>53</p> <p>54</p>
13,270,450 »	<p>HOOFDSTUK XII.</p> <p>VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.</p> <p>Kosten ontstaan uit de vergunning en de erkenning der wapenschilden van de gemeenten</p> <p>Kosten voor de Nationale Feesten; verlichtingskosten. Toelage aan het gemeente- bestuur van Brussel.</p> <p>Jaarrente aan de weduwe van een beambte overleden in 't uitoefenen van zijn dienst. Lijfrente aan een agent slachtoffer van een werkongeval in 't uitoefenen van zijn dienst. Jaarlijksche vergoeding aan een agent slachtoffer van een ongeval in 't uitoe- fenen van zijn dienst.</p> <p>Onderhoudskosten van de gra'steden der voor het Vaderland gestorvene niet-strijders.</p>	<p>55</p> <p>56</p> <p>57</p> <p>58</p>
43,020,257 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAV	5

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
59	Recensement général de la population	25,000 »
60	Subsides pour l'érection de monuments commémoratifs.	85,000 »
61	Part éventuelle d'intervention de l'État dans l'augmentation du capital d'études de la Société Nationale des distributions d'eau. (Quatrième tranche)	50,000 »
62	Service et organisation sanitaire résultant des événements de guerre. — Prophylaxie des maladies vénériennes; subsides; dépenses diverses (Provisoirement et eu égard aux circonstances, par dérogation à l'article 13 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances successives de 30,000 francs, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées aux directeurs, gestionnaires ou comptables des services et institutions hospitalières ressortissant à l'Administration de l'hygiène.)	1,700,000 »
63	Subside à l'Union des villes et communes belges	10,000 »
64	Partie mobile des traitements et salaires	3,238,687 »
65	Subsides et dépenses diverses pour études et travaux relatifs au cancer, à sa prophylaxie et à son traitement	800,000 »
66	Liquidation du Gouvernement provisoire d'Eupen-Malmedy: traitements, indemnités frais de bureau, frais de route et de séjour des adjoints au commissaire de l'arrondissement de Verviers, de leurs employés et des agents chargés de la liquidation. Locaux de service. Traitement de disponibilité d'un bourgmestre	245,000 »
67	Exposé de la situation du Royaume de 1901 à 1925; indemnités aux collaborateurs et frais d'impression du premier volume	25,000 »
68	Prix quinquennal des séances médicales pour la période 1921-1925	5,000 »
	TOTAL du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène. . . fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 12 novembre 1925.

ALBERT.

PAR LE ROI :
*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Hygiène,*
ROLIN JAEQUEMYS.

Le Ministre des Finances,
ALB. JANSSEN.

BEGR. VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID (VERV.).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.
	<p>TWEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</p> <p>HOOFDSTUK XIII.</p> <p>VERSCHILLENDE DIENSTEN.</p>	
	Algemeene volkstelling.	59
	Toelagen voor het oprichten van gedenkstukken	60
	Gebeurlijk aandeel van den Staat in het studiekapitaal van de Nationale Maatschappij van waterbezorging (Vierde schijf.)	61
	Gezondheidsdienst en inrichtingen als gevolg van de oorlogsgebeurtenissen. — Prophylaxie der venerische ziekten; toelagen; verschillende uitgaven.	62
6,183,687 »	(Voorloopig en gelet op de omstandigheden, kunnen bij afwijking van artikel 15 der organieke wet van het Rekenhof van 29 October 1846, achtereenvolgende voorschotten van 30,000 frank, waarom de verrechtaardiging later zal geschieden, verleend worden aan de bestuurders, beheerders en rekenplichtigen der verpleging-instellingen die van het Beheer van den gezondheidsdienst afhangen.)	
	Toelage aan den Bond der Belgische steden en gemeenten	63
	Veranderlijk deel der wedden en loonen	64
	Toelagen en verschillende uitgaven voor de studie en de werkzaamheden betreffende den kanker, zijne voorbehoeding en zijne behandeling.	65
	Liquidatie van het Voorloopig Gouvernement Eupen-Malmedy: wedden, vergoedingen, bureelkosten, reis- en verblijfkosten der adjuncten van den arrondissementskommissaris van Verviers, van hunne beambten en van de bedienden met de liquidatie belast. Diensttekalen. Jaarwedde van beschikbaarheid van een burgemeester.	66
	Overzicht van den toestand van het Koninkrijk van 1901 tot 1925; vergoedingen aan de medewerkers en drukkosten van het eerste boekdeel.	67
	Vijfjaarlijksche prijs der geneeskundige wetenschappen voor het tijdperk 1921-1925.	68
49,203,944 »	TOTAAL der Begrooting van het Ministerie van Binnenl. Zaken en Volksgezondheid.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 12 November 1925.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
*De Minister van Binnenlandsche Zaken
en Volksgezondheid,*
ROLIN JAEQUEMYS.

De Minister van Financiën,
ALB. JANSSEN.

90

(21)

[N° 5 — VI]

VI

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE

POUR L'EXERCICE 1926.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES		Observations.																				
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																					
53,000	53,000	»	»																					
1,800,697	1,713,159	87,538	»	<p>Art. 2. — <i>Litt. a.</i> — Neuf agents des services extérieurs de l'hygiène ont été transférés à l'Administration centrale; leurs rémunérations étaient imputées sur les crédits des articles :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>50</td> <td>. fr.</td> <td>50,220</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>54</td> <td>.</td> <td>43,780</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>40</td> <td>.</td> <td>6,360</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>45</td> <td>.</td> <td>16,970</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Soit en plus. . . . fr.</td> <td>97,550</td> <td>»</td> </tr> </table> <p>Les crédits des articles 50, 54, 40 et 45 sont réduits en conséquence. Les dépenses relatives aux autres littéras diminuent de fr. 9,792 »</p> <p>Reste en plus. . . . fr. <u>87,538</u> »</p>	50 fr.	50,220	»	54	43,780	»	40	6,360	»	45	16,970	»	Soit en plus. . . . fr.		97,550	»
50 fr.	50,220	»																					
54	43,780	»																					
40	6,360	»																					
45	16,970	»																					
Soit en plus. . . . fr.		97,550	»																					
9,000	5,000	4,000	»																					
1,862,697	1,771,159	91,538	»	<p>Art. 3. — Augmentation, en charge temporaire, nécessaire au service de la Statistique pour assurer la rémunération des travaux préparatoires à la publication du mouvement de la population pour la période 1911-1920.</p>																				

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
4	•	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>
5	•	Frais de parcours et de séjour; missions.
6	•	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service du Département
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} . . . fr.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	•	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État et prenant cours en 1926 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.
8	•	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^e , de la loi du 30 mars 1861)
9	•	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minimale
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
10	•	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnités du membre-secrétaire et du secrétaire-adjoint; traitements et indemnités du bibliothécaire-adjoint et de l'attaché à la bibliothèque
11	•	Commission centrale de statistique : frais de bureau; frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale. Institut international de statistique : part d'intervention de la Belgique. Frais prévus par l'article 27 de la loi du 28 juillet 1921 sur la validation des actes de l'état civil, etc. (<i>y compris une somme de 27,000 francs en charge temporaire</i>)
12	•	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, impressions, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque; salaire de l'ouvrier classeur
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES CURULAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,862,697	1,774,159	91,558	»	
225,000	225,000	»	»	
4,500	4,500	»	»	
60,917	120,917	»	60,000	ART. 6. — Le crédit pour le forfait postal est réduit de moitié approximativement.
2,155,114	2,121,576	91,558	60,000	
AUGMENTATION . . fr.		51,558		
65,000	40,000	25,000	»	ART. 7. — Augmentation nécessaire pour mettre le crédit à la hauteur des dépenses présumées.
280,000	200,000	80,000	»	ART. 8. — Même justification que pour l'article 7. Le subside annuel dû par l'Etat est fixé à 2 % de la somme des traitements des secrétaires communaux.
8,000	8,000	»	»	ART. 10. — Décomposition des dépenses :
535,000	248,000	105,000	»	Jetons de présence aux membres de la Commission centrale de statistique fr. 5 000 » Indemnité du membre-secrétaire 6 000 » Indemnité du secrétaire-adjoint 1,550 » Traitement du bibliothécaire-adjoint 7 500 » Traitement de l'attaché à la bibliothèque 7 600 » Indemnité de résidence de l'attaché à la bibliothèque 750 » TOTAL. fr. 28 400 »
AUGMENTATION . . fr.		105,000		L'attaché à la Bibliothèque a droit à une augmentation réglementaire de 400 francs à partir du 1 ^{er} janvier 1926.
28,400	28,000	400	»	ART. 11. — Décomposition des dépenses :
75,000	46,160	26,840	»	Annuaire statistique fr. 25,000 » 25 000 » Bulletin trimestriel de statistique 3,160 » 3,160 » Bulletin de la Commission centrale de statistique (1) 35 000 » 8,000 » Imprimés et reliures 2,000 » 2,000 » Subside à l'Institut international de statistique 5,000 » 5 000 » Frais prévus par l'article 27 de la loi du 28 juillet 1921 (2) 2,840 » 3,000 » TOTAL. fr. 73,000 » 46,160 »
11,000	11,000	»	»	(1) La Commission centrale de statistique se propose de publier dans son bulletin, comme elle fait pour les périodes antérieures, un travail d'ensemble sur le mouvement de la population pour les années 1911 à 1920.
112,400	85,160	27,240	»	En vue de la publication de ce travail, il est nécessaire de porter le crédit ordinaire réservé à l'impression du Bulletin de 8,000 à 35,000 francs. Cette augmentation ne sera que temporaire.
AUGMENTATION . . fr.		27,240		Pour la période 1901-1910, l'impression de ce travail comportait 1,200 pages. Elle sera réduite à 400 pages environ pour les années 1911-1920. Toutefois, cette réduction n'altère en rien la valeur scientifique de la publication.
				Ce travail a coûté 40,000 francs pour la période 1901-1910; il coûtera moins pour les années 1911-1920, malgré l'augmentation très importante apportée aux prix des impressions.
				(2) Une somme de 2,840 francs paraît suffisante pour payer, en 1926, les frais résultant de l'application de l'article 27 de la loi du 28 juillet 1921, relative à la rectification des actes de décès.

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																										
CHAPITRE IV.																												
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.																												
		<p>• Traitements d'activité et de disponibilité des gouverneurs, des membres des députations permanentes, des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement; indemnité familiale des gouverneurs, des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement; indemnité de résidence des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement Frais de représentation des gouverneurs :</p>																										
13		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">GRADES</th> <th style="text-align: center;">DÉPENSE TOTALE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>9 gouverneurs (45,000 + 5,000) fr.</td> <td>450,000 A. R. 1-12-24</td> </tr> <tr> <td>54 députés permanents (12,000)</td> <td>648,000 A. R. 6-5-24</td> </tr> <tr> <td>9 greffiers provinciaux</td> <td>244,000 A. R. 1-12-24</td> </tr> <tr> <td>6 commissaires d'arrondissement de 1^{re} classe</td> <td>140,000 id.</td> </tr> <tr> <td>15 commissaires d'arrondissement de 2^e classe</td> <td>259,000 id.</td> </tr> <tr> <td>15 commissaires d'arrondissement de 3^e classe</td> <td>273,000 id.</td> </tr> <tr> <td colspan="2">106</td> </tr> <tr> <td>Frais de route des députés permanents ne résidant pas au chef-lieu</td> <td>21,600</td> </tr> <tr> <td>Traitements de disponibilité</td> <td>50,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnité familiale</td> <td>66,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence</td> <td>7,400</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL . . . fr.</td> <td>2,126,000</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES	DÉPENSE TOTALE	9 gouverneurs (45,000 + 5,000) fr.	450,000 A. R. 1-12-24	54 députés permanents (12,000)	648,000 A. R. 6-5-24	9 greffiers provinciaux	244,000 A. R. 1-12-24	6 commissaires d'arrondissement de 1 ^{re} classe	140,000 id.	15 commissaires d'arrondissement de 2 ^e classe	259,000 id.	15 commissaires d'arrondissement de 3 ^e classe	273,000 id.	106		Frais de route des députés permanents ne résidant pas au chef-lieu	21,600	Traitements de disponibilité	50,000	Indemnité familiale	66,000	Indemnité de résidence	7,400	TOTAL . . . fr.	2,126,000
GRADES	DÉPENSE TOTALE																											
9 gouverneurs (45,000 + 5,000) fr.	450,000 A. R. 1-12-24																											
54 députés permanents (12,000)	648,000 A. R. 6-5-24																											
9 greffiers provinciaux	244,000 A. R. 1-12-24																											
6 commissaires d'arrondissement de 1 ^{re} classe	140,000 id.																											
15 commissaires d'arrondissement de 2 ^e classe	259,000 id.																											
15 commissaires d'arrondissement de 3 ^e classe	273,000 id.																											
106																												
Frais de route des députés permanents ne résidant pas au chef-lieu	21,600																											
Traitements de disponibilité	50,000																											
Indemnité familiale	66,000																											
Indemnité de résidence	7,400																											
TOTAL . . . fr.	2,126,000																											
14		<p>• Traitements d'activité et de disponibilité des employés et gens de service des gouvernements provinciaux et des commissariats d'arrondissement; indemnités de résidence et familiale. Frais de dernière maladie et de funérailles; secours :</p> <p>Province d'Anvers traitements . . fr 580,000</p> <p>— de Brabant id. 720,000</p> <p>— de la Flandre occidentale id. 683,500</p> <p>— de la Flandre orientale id. 742,000</p> <p>— de Hainaut id. 770,000</p> <p>— de Liège id. 757,000</p> <p>— de Limbourg id. 578,000</p> <p>— de Luxembourg id. 440,000</p> <p>— de Namur id. 544,500</p> <p>Indemnité de résidence 120,000</p> <p>— familiale 237,500</p> <p>Frais de dernière maladie et de funérailles 20,000</p> <p>Secours 5,000</p>																										
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">GRADES.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>17 directeurs</td> <td>16,500 à 22,000</td> </tr> <tr> <td>64 chefs de division</td> <td>15,000 à 18,000</td> </tr> <tr> <td>129 chefs de bureau</td> <td>10,500 à 14,500</td> </tr> <tr> <td> { sous-chefs de bureau</td> <td>8,000 à 11,500</td> </tr> <tr> <td>355 { commis-rédacteurs</td> <td>4,500 à 9,000</td> </tr> <tr> <td> { commis dactylographes et expéditeurs</td> <td>4,000 à 8,700</td> </tr> <tr> <td>56 { huissiers, huissiers-concierges et messagers</td> <td>5,400 à 6,300</td> </tr> <tr> <td> { garçons de bureau, hommes de peine, etc.</td> <td>5,400 à 5,900</td> </tr> <tr> <td>17 nettoyeuses</td> <td>1,200 à 1,400</td> </tr> <tr> <td>4 concierges</td> <td>1,200 à 2,975</td> </tr> <tr> <td>642</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: right;">A. R. 1-12-1924.</p> <p style="text-align: right;">A REPORTER. fr.</p>	GRADES.	TRAITEMENTS.	17 directeurs	16,500 à 22,000	64 chefs de division	15,000 à 18,000	129 chefs de bureau	10,500 à 14,500	{ sous-chefs de bureau	8,000 à 11,500	355 { commis-rédacteurs	4,500 à 9,000	{ commis dactylographes et expéditeurs	4,000 à 8,700	56 { huissiers, huissiers-concierges et messagers	5,400 à 6,300	{ garçons de bureau, hommes de peine, etc.	5,400 à 5,900	17 nettoyeuses	1,200 à 1,400	4 concierges	1,200 à 2,975	642			
GRADES.	TRAITEMENTS.																											
17 directeurs	16,500 à 22,000																											
64 chefs de division	15,000 à 18,000																											
129 chefs de bureau	10,500 à 14,500																											
{ sous-chefs de bureau	8,000 à 11,500																											
355 { commis-rédacteurs	4,500 à 9,000																											
{ commis dactylographes et expéditeurs	4,000 à 8,700																											
56 { huissiers, huissiers-concierges et messagers	5,400 à 6,300																											
{ garçons de bureau, hommes de peine, etc.	5,400 à 5,900																											
17 nettoyeuses	1,200 à 1,400																											
4 concierges	1,200 à 2,975																											
642																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,126,000	2,107,800	18,200	»	ART. 15. — Le crédit est augmenté : 1° En raison du jeu normal des augmentations des greffiers provinciaux et des commissaires d'arrondissement; 2° Pour permettre le passage éventuel à la 2 ^e classe des commissariats d'arrondissement de 3 ^e classe.
5,997,500	6,246,750	»	249,250	ART. 14. — Cette diminution provient de la réduction des effectifs du personnel et de l'établissement au strict minimum du crédit nécessaire.
8,123,500	8,354,530	18,200	249,250	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
			REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales. Dépenses diverses et imprévues :	
15	a.	Province d'Anvers fr.	121,000 »
	b.	— de Brabant	80,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	97,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	110,000 »
	e.	— de Hainaut	90,000 »
	f.	— de Liège	125,000 »
	g.	— de Limbourg	70,000 »
	h.	— de Luxembourg (y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire)	85,000 »
	i.	— de Namur	75,000 »
		Frais de bureau et abonnement téléphonique des commissariats d'arrondissement :	
16	a.	Province d'Anvers fr.	22,400 »
	b.	— de Brabant	19,200 »
	c.	— de la Flandre Occidentale	21,600 »
	d.	— de la Flandre Orientale	25,200 »
	e.	— de Hainaut	31,200 »
	f.	— de Liège	56,700 »
	g.	— de Limbourg	8,800 »
	h.	— de Luxembourg	22,800 »
	i.	— de Namur	15,100 »
17	a.	Frais de route et de tournées fr.	106,000 »
	b.	Frais résultant des missions ordonnées par l'Administration centrale en vue de l'exécution par celle-ci de la loi du 30 juillet 1905 sur la stabilité des emplois communaux	5,000 »
	c.	Missions, fournitures et travaux relatifs au placement des bornes-frontières du Royaume	5,000 »
	d.	Fournitures, impressions, achat et reliure d'ouvrages pour le service spécial de l'Administration des affaires provinciales et communales	6,000 »
	e.	Jetons de présence, indemnités spéciales, frais de route et de séjour aux membres des comités techniques institués par l'arrêté royal du 4 mars 1920 en vue d'assurer l'application de l'article 7 de la loi du 11 octobre 1919	7,000 »
18	»	Participation de l'État dans les dépenses de police de la Ville de Bruxelles	
19	»	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service des administrations provinciales et communales	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
8,123,500	8,354,550	18,200	249,250	
855,000	826,000	27,000	»	<p>ART. 15. — Augmentation justifiée :</p> <p>1° par l'installation au Gouvernement provincial de Liège d'un ascenseur et d'une chaudière supplémentaire pour le chauffage central ;</p> <p>2° par l'équipement électrique des appareils d'éclairage au gaz du Gouvernement provincial du Luxembourg. Le crédit de 15,000 francs prévu pour cette transformation sera supprimé en 1927.</p> <p>Il est à remarquer que le libellé ne comprend plus la mention : « Intervention de l'Etat dans les dépenses de circulation automobile des Gouverneurs ».</p> <p>Cependant, en raison de la situation économique, aucune réduction de crédit ne peut être opérée du chef de la suppression de cette dépense.</p>
201,000	180,000	21,000	»	<p>ART. 16. — Augmentation due au relèvement du prix des marchandises et du taux des loyers.</p>
125,000	125,000	»	»	
750,000	750,000	»	»	
629,918	1,258,918	»	629,000	<p>ART. 19. — Le crédit pour le forfait postal a été réduit de moitié, approximativement.</p>
10,682,418	11,494,448	66,200	878,250	
DIMINUTION . . fr.		812,050		

BUDGET DE L'EXERCICE 1926

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
AFFAIRES ÉLECTORALES.		
20	»	Indemnités de déplacement dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral, calculées à raison de 12 francs par jour lorsque le juge se transporte à 5 kilomètres ou plus du chef-lieu de son ressort
21	»	Frais d'impression et de publication de la liste des recours électoraux par les commissaires d'arrondissement en exécution de l'article 94 du Code électoral. Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit, et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des Affaires électorales (<i>y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire</i>).
	a.	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État 3,000 »
22	b.	Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral 2,000 »
	c.	Frais d'instances électorales mis à charge de l'État 5,000 »
25	»	Remboursement au Département des Chemins de fer des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.		
MILICE.		
24	»	Juridictions contentieuses en matière de milice. Indemnités aux membres, aux médecins et au personnel subalterne. Transport des miliciens appelés devant ces juridictions. Traductions. Frais divers
25	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à la milice. Matériel indispensable aux opérations. Achat et reliure d'ouvrages. Dépenses diverses
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,000 »	20,000 »	»	»	
17,000 »	17,000 »	»	»	
10,000 »	400,000 »	»	390,000 »	ART. 21. — Les besoins pour l'exercice 1926 ne semblent pas devoir être inférieurs à ceux de 1925. A l'occasion des élections communales qui auront lieu en 1926, il sera nécessaire d'envoyer de nouvelles instructions aux présidents des collèges électoraux. Cette dépense seule absorbera la plus grande partie du crédit demandé; en conséquence, la charge temporaire de 10,000 francs doit être maintenue.
1,000,000 »	800,000 »	200,000 »	»	ART. 22. — Aucune élection législative normale ne devant avoir lieu en 1926, un crédit de 10,000 francs est suffisant pour faire face aux dépenses prévues par ledit article.
1,047,000 »	1,237,000 »	200,000 »	390,000 »	
DIMINUTION. . fr.		190,000 »		
280,000 »	150,000 »	130,000 »	»	ART. 23. — Les élections communales qui auront lieu en 1926 amèneront le déplacement d'un grand nombre d'électeurs. Lors des élections communales de 1921, la dépense pour transport d'électeurs s'est élevée à environ 950,000 francs. Ce chiffre sera vraisemblablement dépassé lors des prochaines élections communales. La somme de 800,000 francs demandée pour 1925 n'avait en vue que les déplacements résultant des élections législatives et provinciales pour lesquelles il n'y a pas à tenir compte de l'élément féminin.
50,000 »	75,000 »	»	25,000 »	ART. 24. — Le crédit inscrit aux années précédentes était non limitatif et se montait à 150,000 francs. L'application de la loi de milice de 1925, pendant trois années, permet de déterminer exactement le montant du crédit qui sera vraisemblablement nécessaire pour 1926.
330,000 »	225,000 »	130,000 »	25,000 »	ART. 25. — Le crédit inscrit aux années précédentes était non limitatif et se montait à 75,000 francs. L'application de la loi de milice de 1925, pendant trois années, permet de fixer exactement le montant du crédit qui sera vraisemblablement nécessaire pour 1926.
AUGMENTATION. . fr.		105,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.		
26	»	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Frais d'expertise. Subvention à la Fédération royale des corps de sapeurs-pompiers de Belgique pour la publication de son <i>Bulletin</i> . Indemnité au délégué près des corps de sapeurs-pompiers communaux armés; frais de route; achat d'ouvrages et de publications intéressant les corps de sapeurs-pompiers; impressions et reliures.
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
27	»	Décoration civique : achat des insignes, impression et calligraphie des diplômes et frais de distribution
28	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
CROIX DE FER.		
29	»	Secours aux veuves et descendants nécessiteux en ligne directe à la première génération de décorés de la Croix de fer, de blessés de Septembre, de décorés de la Croix commémorative de 1830 et de combattants de 1830
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
50,000	50,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	
100,000	100,000	»	»	CHAPITRE VIII. — Le titre du chapitre est modifié en raison de ce que la <i>Médaille de la Reine Elisabeth</i> et la <i>Médaille du Roi Albert</i> ont cessé d'être décernées.
500	500	»	»	
100,500	100,500	»	»	
19,400	20,800	»	1,400	ART. 29. — Par suite de décès survenus parmi les participants, ainsi que du fait que deux enfants de combattants ont atteint l'âge de 65 ans qui leur ouvre des titres à la pension de vieillesse, le crédit peut être ramené à 19,400 francs.
19,400	20,800	»	1,400	
DIMINUTION. . fr.		1,400		

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																							
CHAPITRE X.																																									
ADMINISTRATION DE L'HYGIÈNE.																																									
	a.	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'État. Service de désinfection du Gouvernement : personnel, traitements. Indemnités, secours. fr. 855,840 »																																							
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">NOMBRE actuel d'agents.</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 20%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs principaux et inspecteurs</td> <td>26</td> <td>9,500 à 27,500</td> <td>458 500</td> </tr> <tr> <td>Délégué</td> <td>1</td> <td>7,400</td> <td>7,400</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td> <td>4</td> <td>4,000 à 8,700</td> <td>18,800</td> </tr> <tr> <td>Préparateurs et garçons de laboratoire</td> <td>8</td> <td>3,800 à 11,000</td> <td>46,200</td> </tr> <tr> <td>Monitrices sanitaires</td> <td>11</td> <td>4,500 à 7,500</td> <td>74,500</td> </tr> <tr> <td>Agents désinfecteurs</td> <td>25</td> <td>3,400 à 8,400</td> <td>114,500</td> </tr> <tr> <td>Agents temporaires</td> <td>5</td> <td>»</td> <td>12,000</td> </tr> <tr> <td>Concierge</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>1,440</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">79</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	Inspecteurs principaux et inspecteurs	26	9,500 à 27,500	458 500	Délégué	1	7,400	7,400	Commis d'ordre	4	4,000 à 8,700	18,800	Préparateurs et garçons de laboratoire	8	3,800 à 11,000	46,200	Monitrices sanitaires	11	4,500 à 7,500	74,500	Agents désinfecteurs	25	3,400 à 8,400	114,500	Agents temporaires	5	»	12,000	Concierge	1	»	1,440		79		
NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																							
Inspecteurs principaux et inspecteurs	26	9,500 à 27,500	458 500																																						
Délégué	1	7,400	7,400																																						
Commis d'ordre	4	4,000 à 8,700	18,800																																						
Préparateurs et garçons de laboratoire	8	3,800 à 11,000	46,200																																						
Monitrices sanitaires	11	4,500 à 7,500	74,500																																						
Agents désinfecteurs	25	3,400 à 8,400	114,500																																						
Agents temporaires	5	»	12,000																																						
Concierge	1	»	1,440																																						
	79																																								
		Indemnité de résidence 22,500																																							
		Indemnité familiale 55,000																																							
		Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités fixes 45,000																																							
		TOTAL . . . fr. 855,840																																							
30	b.	Office vaccinogène de l'État : personnel, traitements. Indemnités, secours 55,810 »																																							
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">NOMBRE actuel d'agents.</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 20%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td>1</td> <td>5,000</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>Médecin vétérinaire</td> <td>1</td> <td>1,500</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>Commis-rédacteur de 2^e classe</td> <td>1</td> <td>7,000</td> <td>7 000</td> </tr> <tr> <td>Préparateurs et garçons de laboratoire</td> <td>2</td> <td>4,000 à 11,000</td> <td>11,600</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">5</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	Directeur	1	5,000	5,000	Médecin vétérinaire	1	1,500	1,500	Commis-rédacteur de 2 ^e classe	1	7,000	7 000	Préparateurs et garçons de laboratoire	2	4,000 à 11,000	11,600		5																		
NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																							
Directeur	1	5,000	5,000																																						
Médecin vétérinaire	1	1,500	1,500																																						
Commis-rédacteur de 2 ^e classe	1	7,000	7 000																																						
Préparateurs et garçons de laboratoire	2	4,000 à 11,000	11,600																																						
	5																																								
		Indemnité de résidence 5,750																																							
		Indemnité familiale 2,160																																							
		Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités fixes 5,000																																							
		TOTAL . . . fr. 55,810																																							
51	a)	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'État. Service de désinfection du Gouvernement : Frais de route et de séjour. fr. 314,500 »																																							
	b)	Office vaccinogène de l'État : Frais de route et de séjour 500 »																																							
32	a.	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'État. Service de désinfection du Gouvernement : Frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons et de désinfection fr. 315,000 »																																							
	b.	Office vaccinogène de l'État : Frais de bureau et de matériel 80,000 »																																							
		A REPORTER . . . fr.																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
869,650	845,550	24,100	»	<p>ART. 50. — Cette majoration est justifiée par le jeu normal des augmentations de traitements et nominations nouvelles.</p> <p>Sur ce crédit, ne seront plus payés les traitements d'un sous-chef de bureau et de deux commis-rédacteurs de première classe transférés à l'Administration centrale. (Art. 2.) Il augmente donc, en réalité, de 54,520 francs.</p>
515,000	572,000	»	57,000	<p>ART. 51. — La diminution provient du transfert des litt. b et d de 1925 à l'article 56, litt. b (nouveau).</p>
395,000	595,000	»	»	
1,579,650	1,612,550	24,100	57,000	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,579,650	1,612,550	24,100	57,000	
300,000	300,000	»	»	
242,000	289,850	»	47,850	<p>ART. 54. — Diminution résultant, à concurrence de 45,780 francs du transfert des traitements de trois chefs de bureau à l'article 2 de l'administration centrale. Le surplus provient de l'ajustement du crédit.</p> <p>ART. 55. — Cette diminution provient du transfert du litt. c de 1925 à l'article 56, litt. b (nouveau).</p> <p>ART. 56, litt. b (nouveau). — Transfert des articles 51, litt. b et d, 53, litt. c, 41, litt. b et 44, litt. b du Budget de 1925.</p> <p>Il paraît préférable de fusionner tous ces crédits relatifs aux travaux effectués, pour éviter des difficultés dans les liquidations : les dépenses imputées sur ces différents articles sont souvent communes à plusieurs d'entre eux et peuvent être imputées sur l'un ou l'autre article.</p> <p>Cette fusion permet, en même temps, de limiter ce genre de dépenses.</p> <p style="text-align: center;"><i>Développement.</i></p> <p>A. 1^o Prophylaxie des maladies contagieuses, délivrance gratuite de sérum, subsides et dépenses diverses. . . fr. 276,000 2^o Impressions et dépenses diverses. 80,000 Fr 356,000</p> <p>B. 1^o Travaux effectués et relatifs aux différents services de l'administration de l'Hygiène :</p> <p>1. Inspection du service de santé et de l'hygiène, inspection des pharmacies, laboratoire de bactériologie de l'Etat, service gouvernemental de désinfection. fr. 45,000 2. Office vaccino-gène de l'Etat. 12,000 3. Service sanitaire des ports de mer et des frontières 30,000 4. Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires, laboratoire central d'analyses, service d'expertise des viandes de boucherie 28,000 5. Inspection des travaux d'hygiène 4,000 6. Prophylaxie des maladies contagieuses . . . 15,000</p> <p>2^o Quote-part de l'Etat dans les versements à effectuer à la Caisse de retraite en vue de constituer aux agents temporaires de l'administration de l'Hygiène une rente de vieillesse et de survie 10,000 Total . . fr. 144,000</p>
174,000	204,000	»	30,000	
500,000	500,000	»	»	
140,000	140,000	»	»	
20,000	63,000	»	43,000	
12,500	15,625	»	3,125	
2,968,150	125,005	24,100	180,955	

ART. 58. — Réduction justifiée par la nécessité de comprimer les dépenses. Le subside à la Société d'hydrologie et de climatologie médicales de Belgique disparaît du libellé.

ART. 59. — La part d'intervention de la Belgique est de 12,800 francs français. Dans l'état actuel des changes, on présume que la somme demandée sera suffisante pour 1926.

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . . fr.	
	a.	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et laboratoire central d'analyses : personnel, traitements, indemnités, secours. fr. 460,050 »		
		NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.
		23	9,500 à 27,500	384,900
		1	4,650	4,650
		1	7,200	7,200
		2	»	41,300
		27		
				Indemnité de résidence. 15,000
				— familiale 12,000
				Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités fixes 28,000
			TOTAL. . . . fr.	460,050
40	b.	Service d'expertise des viandes de boucherie : personnel, traitements, indemnités, secours fr. 79,200 »		
		NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.
		12	4,400 à 10,200	56,700
		3	»	13,200
		15		
				Indemnité de résidence 1,800
				— familiale 2,500
				Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités fixes 5,000
			TOTAL. . . . fr.	79,200
41	»	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Laboratoire central d'analyses. Service d'expertise des viandes de boucherie :		
	»	Frais de route et de séjour		
	»	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires. Laboratoire central d'analyses. Service d'expertise des viandes de boucherie :		
42	a.	Frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons, frais d'examen pour l'obtention du certificat d'expert des viandes fr. 119,500 »		
	b.	Frais de participation aux expositions et congrès. 4,000 »		
	c.	Vacations des vétérinaires de contrôle 35,000 »		
	d.	Impressions et dépenses diverses 20,000 »		
			A REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFERENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,968,150	5,125,005	24,100	180,955	
559,250	479,410	59,840	»	<p>ART. 40. — Augmentation résultant de la péréquation des traitements et du jeu normal des augmentations de traitements et promotions.</p> <p>En réalité, elle s'élève à 66,200 francs, ce crédit n'ayant plus à payer le traitement d'un agent transféré à l'Administration centrale (art. 2).</p>
173,000	201,000		28,000	<p>ART. 41. — Cette diminution provient du transfert du litt. b de 1925 à l'article 36, litt. b (nouveau).</p>
178,500	178,500	»	»	
3,858,900	3,985,915	83,940	208,955	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
		REPORT. . . . fr.																								
		Inspection des travaux d'hygiène : personnel, traitements, Indemnités, secours.																								
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE actuel d'agents.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 10%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs principaux et inspecteurs (dont 1 en disponibilité)</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">9,500 à 27,500</td> <td style="text-align: right;">76,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence.</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">3,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnité familiale.</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">3,000</td> </tr> <tr> <td>Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités fixes</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">13,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL. . . . fr.</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">95,000</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	Inspecteurs principaux et inspecteurs (dont 1 en disponibilité)	4	9,500 à 27,500	76,000	Indemnité de résidence.			3,000	Indemnité familiale.			3,000	Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités fixes			13,000	TOTAL. . . . fr.			95,000
	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																							
Inspecteurs principaux et inspecteurs (dont 1 en disponibilité)	4	9,500 à 27,500	76,000																							
Indemnité de résidence.			3,000																							
Indemnité familiale.			3,000																							
Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités fixes			13,000																							
TOTAL. . . . fr.			95,000																							
43																										
44	»	Inspection des travaux d'hygiène : frais de route et de séjour																								
45	»	Inspection des travaux d'hygiène : frais de bureau et de matériel. Frais d'études et d'expériences. Frais de participation aux expositions et aux congrès. Impressions et dépenses diverses.																								
46	»	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique																								
47	a.	Académie royale de médecine : Personnel, traitements indemnités, secours fr. 47,000 »																								
47	b.	Frais de bureau et de matériel frais de route et de séjour, jetons de présence, impressions et dépenses diverses 73,000 »																								
48	»	Frais résultant de l'emploi d'automobiles par les services provinciaux ressortissant à l'Administration de l'hygiène																								
49	»	Mesures de prophylaxie de la tuberculose; subsides; dépenses diverses <small>Provisoirement et eu égard aux circonstances, par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances successives de 30,000 francs, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées aux directeurs, gestionnaires ou comptables des services et institutions hospitalières ressortissant à l'administration de l'hygiène.</small>																								
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.																								
		CHAPITRE XI.																								
		HYGIÈNE SOCIALE DE L'ENFANCE.																								
		Mesures à prendre pour la protection de la première enfance. — Subsides et dépenses diverses :																								
50	a.	Subsides à l'OEuvre nationale de l'enfance en vue de l'organisation de conférences sur l'hygiène infantile dans les localités où il ne fonctionne pas de consultation de nourrissons. fr. 45,000 »																								
50	b.	Subsides destinés à favoriser l'établissement de maternités par les communes ou par des associations intercommunales et de maternités privées, ainsi que le fonctionnement d'asiles maternels et de crèches de jour et de nuit 100,000 »																								
51	»	Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène de l'enfance. Missions																								
		A REPORTER. . . . fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,858,900	3,985,915	85,940	208,955	
95,000	105,410	»	10,410	ART. 43. — La diminution résulte, d'une part, de la réduction de 16,970 francs provenant du transfert d'un commis rédacteur de 1 ^{re} classe et d'un commis rédacteur de 2 ^e classe à l'Administration centrale (art. 2) et, d'autre part, d'une augmentation de 6,560 francs nécessaire pour assurer le paiement des traitements des agents maintenus.
45,000	49,000	»	4,000	ART. 44. — Cette diminution provient du transfert du litt. b de 1925 à l'article 56 litt. b (nouveau).
10,000	10,000	»	»	
5,000,000	5,000,000	»	»	ART. 46. — La somme de 5,000,000 de francs est nécessaire pour que le Département puisse continuer à encourager l'exécution des travaux destinés à améliorer les conditions hygiéniques du pays et dont le caractère indispensable ne peut être mis en doute. Ce crédit est modéré; il n'est que le triple du crédit de 1914, alors que le coût des travaux a sextuplé.
120,000	120,000	»	»	
150,000	150,000	»	»	ART. 47. — Cet article a été subdivisé en littéras afin de séparer les dépenses de personnel des autres dépenses.
5,500,000	7,000,000	»	1,500,000	<i>Développement du litt. a :</i> a. — Académie royale de Belgique : personnel, traitements, indemnités, secours : Secrétaire. 1 12,000 12,000 Chef de bureau 1 15,000 15,000 Commis 1 7,750 7,750 Messenger 1 3,650 3,650 4
14,778,900	16,418,525	85,940	1,723,365	Indemnité de résidence 2,500 Indemnité familiale 1,100 Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités fixes. 5,000 TOTAL. . . . fr. 47,000
	DIMINUTION. . fr.		1,639,425	ART. 49. — Cette réduction est justifiée par la nécessité de compresser les dépenses.
145,000	145,000	»	»	ART. 50. — Les mots « de maternités privées » sont ajoutés au libellé en vue de pouvoir étendre la portée de l'article à ces établissements et satisfaire ainsi aux demandes de subsides émanant notamment de fédérations mutualistes.
5,000	5,000	»	»	
150,000	150,000	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
(1)	»	Association internationale pour la protection de l'enfance. Subside (<i>Pour mémoire.</i>) . . .
52	»	Frais résultant de l'application des articles 12 et 13 de la loi du 5 septembre 1919 instituant l'OEuvre nationale de l'enfance (surveillance des enfants placés en garde ou en nourrice)
53	»	Jetons de présence et frais de route aux membres du Conseil supérieur des œuvres de l'enfance et aux membres des commissions spéciales
		OEuvre nationale de l'enfance :
54	}	A. — a) Personnel de l'État détaché à l'OEuvre nationale de l'enfance : traitements, indemnités, secours, etc. fr. 400,450 »
		b) Secrétaire général de l'OEuvre nationale de l'enfance : indemnité 6,000 »
		B. — Subsidés 15,000,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.
CHAPITRE XII.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
55	»	Frais résultant de la concession et de la reconnaissance d'armoiries communales
(2)	»	Subsidés aux sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau. (<i>Pour mémoire.</i>)
56	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination. Subside à l'administration communale de Bruxelles
57	»	Rente annuelle accordée à la veuve d'un agent décédé dans l'exercice de ses fonctions. Pension viagère à un agent victime d'un accident du travail survenu dans l'exercice de ses fonctions. Indemnité annuelle accordée à un agent victime d'un accident survenu dans l'exercice de ses fonctions
58	»	Frais d'entretien des tombes des non-combattants morts pour la Patrie
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
150,000	150,000	»	»	(4) Art. 50 de 1925. — Cet organisme ayant perdu tout caractère officiel à la suite de la décision prise par la Société des Nations (Genève, septembre 1924), il n'y a pas lieu de maintenir un crédit au Budget.
»	5,000	»	3,000	
5,000	5,000	»	»	Art. 35. — L'indemnité de 6,000 francs allouée au secrétaire général de l'Oeuvre est transférée au crédit de l'article suivant. Les mots « et de séjour » sont également retranchés du libellé, attendu que les membres du Conseil supérieur des œuvres de l'enfance et des commissions spéciales ne reçoivent qu'un jeton de présence, soit 20 francs, auquel viennent s'ajouter, éventuellement, les frais de route.
9,000	13,000	»	6,000	
15,106,450	14,114,500	»	1,008,050	Art. 54. — Le nouveau libellé se compose de deux littéras : Litt. A. — a) Traitements, indemnités, secours, etc., prévus pour le personnel de l'Etat détaché à l'O. N. E. en vertu de l'arrêté royal du 14 mars 1925; » b) Indemnité du secrétaire général de l'Oeuvre, transférée de l'article précédent, qui ne comprend plus, dès lors, que le crédit nécessaire au paiement des frais de route et des jetons de présence. Litt. B. — Subsidés aux œuvres, y compris les frais d'administration.
15,270,450	14,287,500	»	1,017,050	* * *
DIMINUTION . . fr.		1,017,050		Personnel de l'Etat détaché à l'Oeuvre nationale de l'Enfance depuis le 1 ^{er} janvier 1925, en vertu de l'arrêté royal du 14 mars 1925 :
5,000	»	5,000	»	Directeur 1 23,500 23,500
»	1,500	»	1,500	Sous-directeur 1 17,750 17,750
106,000	106,000	»	»	Chef de bureau 2 13,000 à 15,000 28,000
4,075	4,075	»	»	Sous-chef de bureau 1 10,500 10,500
10,000	10,000	»	»	Sténo-dactylographe 1 7,700 7,700
125,075	121,575	3,000	1,500	6
AUGMENTATION . fr.		1,500		Indemnité de résidence 6,500
				Indemnité familiale 1,500
				Augmentations de traitements, nominations, secours, indemnités 5,000
				TOTAL fr. 400,450
				Art. 55 (nouveau). — Les frais résultant de la concession et de la reconnaissance d'armoiries communales ont été imputés jusqu'en 1925 sur le crédit global inscrit à l'article 16 du Budget (Frais de route et de tournées, etc.). Il semble normal de les imputer dorénavant sur un crédit distinct.
				(2) Art. 54 de 1925. — Les demandes de subsides pour drapeaux devenant de plus en plus rares, le minime crédit de 1,500 francs, qui figure depuis plusieurs années au Budget, peut disparaître à partir de 1926.
				Art. 58. — La deuxième partie du libellé (<i>Entretien de la flamme du souvenir à la tombe du Soldat inconnu</i>) peut disparaître, attendu que la flamme du souvenir fait partie de l'entretien général des tombes.

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
59	»	Recensement général de la population
60	»	Subsides pour l'érection de monuments commémoratifs
61	»	Part éventuelle d'intervention de l'État dans l'augmentation du capital d'études de la Société nationale des distributions d'eau. (Quatrième tranche)
62	»	Service et organisation sanitaire résultant des événements de guerre. — Prophylaxie des maladies vénériennes; subsides; dépenses diverses Provisoirement et eu égard aux circonstances, par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances successives de 50.000 francs, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées aux directeurs, gestionnaires ou comptables des services et institutions hospitalières ressortissant à l'administration de l'hygiène.
(4)	»	Première tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux projetés par l'Association provinciale et intercommunale des eaux de la province d'Anvers. (<i>Pour mémoire.</i>)
63	»	Subside à l'Union des villes et communes belges
(2)	»	Croix des déportés : achat des insignes, diplômes et imprimés divers. Travaux de calligraphie et autres. Frais de distribution. (<i>Pour mémoire.</i>)
64	»	Partie mobile des traitements et salaires
65	»	Subsides et dépenses diverses pour études et travaux relatifs au cancer, à sa prophylaxie et à son traitement.
66	»	Liquidation du Gouvernement provisoire d'Eupen-Malmedy : traitements, indemnités, frais de bureau, frais de route et de séjour des adjoints au commissaire de l'arrondissement de Verviers, de leurs employés et des agents chargés de la liquidation. Locaux de service. Traitement de disponibilité d'un bourgmestre
67	»	Exposé de la situation du Royaume de 1901 à 1925; indemnités aux collaborateurs et frais d'impression du premier volume.
68	»	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période 1921-1925
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,000	211,000	»	186,000	<p>ART. 59. — Un crédit de 25,000 francs suffira pour terminer en 1926 l'impression des derniers volumes du compte rendu du recensement. Etant donné le retard apporté dans l'impression, sans qu'il y ait faute du service de la Statistique générale, le travail ne pourra être terminé pour fin 1925 et le crédit de 50,000 francs prévu pour cette année restera en partie disponible.</p> <p>Le personnel temporaire du Recensement actuellement encore en service sera licencié au 31 décembre prochain.</p> <p>Il n'est plus nécessaire de prévoir des crédits pour le matériel et les réparations aux machines.</p> <p>ART. 60. — Le Gouvernement a pris l'engagement d'intervenir pour 75,000 francs dans les frais du monument commémoratif dénommé « Doodentoren » que l'administration provinciale de la Flandre occidentale fait ériger entre Caeskerke et Dixmude, sur les bords de l'Yser, à l'endroit où se sont déroulés les plus grands et les plus émouvants épisodes de la guerre. Le coût total du monument sera de 275,726 francs.</p> <p>Un premier subside de 45,000 francs a déjà été liquidé; le complément, soit une somme de 60,000 francs, pourra l'être à charge du Budget de 1926. Le surplus du crédit, soit 25,000 francs, servira aux besoins ordinaires éventuels de l'année.</p> <p>Le libellé a été modifié pour permettre l'allocation de subsides, non seulement aux provinces et aux communes, mais encore à des comités, constitués sous le patronage du Gouvernement, pour l'érection de monuments de l'espèce.</p> <p>ART. 61. — La Société nationale des distributions d'eau s'est vue dans l'obligation de porter son capital initial de 500,000 francs à 1,000,000 de francs. L'intervention de l'Etat dans l'augmentation est de 250,000 francs, à liquider par tranches annuelles de 50,000 francs. La première tranche a été liquidée en 1925.</p> <p>ART. 62. — La diminution résulte de l'application de nouvelles dispositions limitant l'intervention de l'Etat aux malades syphilitiques seulement, les blennorrhagiques étant désormais exclus du traitement aux frais de l'Etat.</p> <p>(¹) ART. 62 de 1925. — Ce crédit peut être supprimé en 1926.</p> <p>ART. 63. — La Commission du Budget de 1925 a émis l'avis que ce crédit pourrait être réduit, jusqu'à extinction, de 10,000 francs par année.</p> <p>(²) ART. 64 de 1925. — Les travaux afférents à la collation de la croix des déportés seront terminés en 1925.</p> <p>ART. 64. — Voir note-annexe.</p> <p>ART. 65. — Crédit estimé suffisant pour 1926.</p> <p>ART. 66. — Réduction provenant de la liquidation progressive des services du Gouvernement provisoire d'Eupen-Malmédy. Le crédit afférent à l'exercice 1925 a été demandé sous forme de crédit supplémentaire.</p> <p>ART. 67. — Le Gouvernement ayant décidé la publication d'un « Exposé » pour la période 1901-1925, il est nécessaire de prévoir un crédit de 25,000 francs permettant de commencer les travaux.</p> <p>ART. 68. — Ce crédit est destiné à payer le montant du prix quinquennal des sciences médicales qui sera attribué à la suite du concours qui sera organisé à cette fin en 1926.</p>
85,000	50,000	55,000	»	
50,000	50,000	»	»	
1,700,000	2,300,000	»	600,000	
»	500,000	»	500,000	
10,000	20,000	»	10,000	
»	400,000	»	100,000	
5,258,687	5,567,419	»	128,732	
800,000	1,000,000	»	200,000	
245,000	650,000	»	405,000	
25,000	»	25,000	»	
5,000	»	5,000	»	
6,185,687	8,228,419	85,000	2,129,732	
DIMINUTION . . fr.		2,044,732		

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation</h1>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Statistique générale
IV.	Affaires provinciales et communales
V.	Affaires électorales
VI.	Milice
VII.	Corps de sapeurs-pompiers
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Croix de fer
X.	Administration de l'hygiène
XI.	Hygiène sociale de l'enfance
XII.	Dépenses diverses et imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XIII.	Services divers
TOTAL du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,155,114	2,121,576	34,538	»	
553,000	248,000	405,000	»	
412,400	85,160	27,240		
10,682,418	11,494,448	»	812,030	
1,047,000	1,257,000	»	190,000	
530,000	225,000	405,000	»	
50,000	50,000	»	»	
100,500	100,500	»	»	
19,400	20,800	»	1,400	
14,778,900	16,418,525	»	1,639,425	
15,270,450	14,287,500	»	1,017,050	
125,075	121,575	4,500	»	
45,020,257	46,409,884	270,278	3,659,905	
6,185,687	8,228,419	»	2,044,752	
49,205,944	(¹) 54,638,305	270,278	5,704,637	
DIMINUTION . . fr.		5,434,359 (¹)		

(¹) Compte non tenu des suppléments qui seront nécessaires, pour 1925, aux crédits non limitatifs.
(Voir l'Exposé général du Budget.)

NOTE-ANNEXE.**ART. 64.***Partie mobile des traitements et salaires.*

Le crédit a été fixé dans l'hypothèse où l'index-number dépasserait le chiffre de 510 pendant toute l'année 1926.

Ce crédit se décompose comme il suit :

1° Administration centrale	fr.	496,000	»
2° Statistique générale		4,800	»
3° Affaires provinciales et communales		2,233,000	»
4° Administration de l'Hygiène :			
a) Inspection du service de santé et de l'hygiène, inspection des pharmacies, laboratoire de bactériologie, office vaccinogène de l'État, service de désinfection du Gouvernement.		222,700	»
b) Service sanitaire des ports de mer et des frontières		72,000	»
c) Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires, laboratoire central d'analyses et service d'expertise des viandes de boucherie		140,000	»
d) Inspection des travaux d'hygiène		17,500	»
e) Académie royale de Médecine.		8,400	»
f) Personnel des institutions hospitalières.		16,100	»
g) Station balnéaire de Spa		3,500	»
h) Hygiène sociale de l'enfance		22,400	»
5° Quote-part dans la partie mobile des traitements du personnel du Comité supérieur de contrôle.		1,473	»
6° Quote-part dans la partie mobile des traitements du personnel de l'Office central des imprimés		814	»
TOTAL.	fr.	3,238,687	»